

Compte-rendu du comité technique spécial DRAAF – DRIAAF - DAAF du 13 juin 2019

Sophie DELAPORTE, secrétaire générale du ministère, préside ce premier CT de la nouvelle mandature, en présence notamment de Philippe MÉRILLON, son adjoint, Laurence VENET-LOPEZ pour le SRH, Olivier DENAIS pour le service de la modernisation, Yves ROYER pour les IGAPS. Aucun représentant des DRAAF n'est présent.

Force Ouvrière était représentée par : Chantal FAURE, Loïc PAYET et Sabine STOECKLIN

Les réponses de l'administration aux déclarations liminaires

Organisation territoriale de l'État (OTE)

Sophie DELAPORTE nous annonce la sortie au JO du jour de la circulaire sur l'organisation territoriale de l'État qui a vocation à cadrer les chantiers en cours. Elle en commente les principaux points.

La création des secrétariats généraux communs (SGC) s'accompagne de la fusion des BOP 333 et 307, devenant le 354 ; le périmètre porte sur l'ensemble des fonctions support mais les directeurs gardent leur pouvoir décisionnel. Les SGC sont ainsi des structures « prestataires ».

La mise en place de cette réforme, par les préfets, doit s'échelonner jusqu'en juillet 2020. L'organisation du dialogue social dans les départements fait partie du lot confié au préfet.

Les DRAAF ne sont normalement pas concernées par ces travaux. Cependant, les proximités de sites entre DR et DDI en chef-lieu de région peuvent conduire à des réflexions particulières. Il convient de rester pragmatique, dit notre secrétaire générale. Concernant la DAAF de Guyane, qui présente des enjeux particuliers, l'ensemble de ses missions seront regroupées dans une direction des territoires et de la mer. Mais l'organisation guyanaise n'a pas vocation à être généralisée dans les autres DAAF.

Trois exceptions figurent en fin de circulaire :

- les DAAF sont hors champ ;

- en Corse, le maintien d'une DRAAF est acté. Il faut cependant trouver des modes de travail resserrés entre les directions départementales et la direction régionale, notamment pour la mise en œuvre de la PAC ;
- la troisième exception est l'Île-de-France, sans avoir à ce stade d'éléments de cadrage.

Atmosphère dans les services et évolution des effectifs

Il est clair, dit-elle, que nous n'irons pas vers des effectifs croissants. Le service de proximité est porté par le gouvernement et l'échelle régionale semble devoir garder son rôle. Le niveau central doit cependant se réorganiser, sujet sur lequel le MAA doit se pencher sérieusement.

La sécurisation des paiements de la PAC a fait l'objet d'un travail approfondi pour revoir le rôle de chacun des échelons ou acteurs (DGPE, ASP, DRAAF, DDT).

BREXIT

La question du « quand » de la mise en œuvre oblige à rester prêt à tout moment. Les contrats qui arrivent à échéance vont pouvoir être prolongés.

La DGAL, en liaison avec les DRAAF concernées, regarde la nature des éléments à gérer dans le cadre du BREXIT.

Mission interrégionale des examens (MIREX)

La secrétaire générale n'a pas de réponse à apporter aujourd'hui sur le regroupement des missions « examens » du SRFD sur quelques sites. Cela sera vu au CT enseignement agricole, les discussions étant encore en cours avec la DGER. Le Cabinet doit arbitrer...

Pourtant, rétorquent les représentants syndicaux, les agents concernés des SRFD sont déjà interrogés par leurs supérieurs sur une éventuelle mobilité et certaines DRAAF ont déjà ouvert des postes.

Sophie DELAPORTE va alerter la DGER et le Cabinet sur l'urgence à prendre une décision, cela en liaison avec ce qui se passe déjà dans les DRAAF.

Ce sujet sera à l'ordre du jour de tous les prochains CT DRAAF et CTEA.

FO rappelle à l'administration que le CTSD a compétence sur les structures DAAF, DRAAF, DRIAAF. Le devenir des SRFD fait partie intégrante de nos structures et ne doit pas n'être discuté qu'en CTEA.

Les représentants syndicaux demandent unanimement qu'un nouveau CT soit réuni avant la mise en application de cette réforme.

Sujets à l'ordre du jour

Aucun DRAAF n'est présent, ce que déplorent les représentants syndicaux. La secrétaire générale regrette également cette absence non prévue.

Bilan de la mise en œuvre de la réforme régionale de 2016 :

Olivier DENAIS, du service de la modernisation, nous dresse une vague rétrospective, qui remonte aux premières réflexions en 2015, pour une mise en place en 2016. Visiblement, la majorité des nouvelles organisations prévues l'était déjà en 2017.

Il y aurait maintenant une tendance à la réduction du nombre de pôles, favorisant dans le même temps les pôles monosites.

Le fonds de modernisation a accédé à de nombreuses demandes d'accompagnement des structures.

Cependant, même si cette réforme est faite sur le papier, elle reste difficile à vivre au quotidien, avec ses déplacements, ses problèmes de visioconférence, etc.

Il est à noter que certaines DRAAF en sont déjà à mettre en place de nouveaux organigrammes.

Olivier DENAIS nous saupoudre quelques chiffres, 300 agents ont été amenés à changer de poste au plan national, mais seule une trentaine a suivi ses missions sur un autre site. 191 agents ont bénéficié de la PARRE et 7 de l'indemnité de départ volontaire (IDV).

FO fait remarquer que, pour cette IDV, le nombre de bénéficiaires est très faible par rapport au nombre de demandes.

Les représentants syndicaux évoquent le problème des déplacements et des temps de travail qui explosent, avec la compensation minimum de récupération d'une demi-journée par mois.

Au quotidien, il est très difficile de gérer les multiples réunions possibles, dans les départements notamment.

Yves ROYER revient sur la mission qui était confiée aux IGAPS, à savoir que chaque agent devait retrouver un poste. Il a le sentiment que le MAA a bien su accompagner cette réforme. Tout en convenant que commander une équipe sur trois sites est très difficile, il avance que la réforme lui semble digérée.

Les représentants syndicaux contestent d'un plein accord cette soi-disant « digestion » d'autant qu'on enclenche déjà sur d'autres réformes. Il s'agit plutôt de résignation !

Il semble que des réorganisations avec des mobilités internes se font en absence de toute transparence, ce qui est contraire à l'égalité de traitement.

Après avoir laissé la parole aux représentants syndicaux, la secrétaire générale la reprend et tempère les choses en disant que le MAA a eu la chance de conserver le socle de ses missions, contrairement à bien d'autres ministères.

Un deuxième baromètre social est prévu et il permettra sans doute de caractériser les différences entre les régions fusionnées et les autres.

Concernant les déplacements et les trop larges amplitudes horaires de travail qui y sont liées, un groupe de travail est prévu pour l'automne, avec l'étude de ce qui se fait dans les autres ministères.

D'autre part, la Secrétaire générale retient l'idée de missionner le CGAER pour un « vrai » retour sous tous les aspects de cette fusion des DRAAF.

FO alerte sur la difficulté à tenir les instances de concertation dans les grandes DRAAF, tant compte tenu des trajets à effectuer que du manque de disponibilité des élus. La visioconférence, consentie par défaut, n'est pas l'idéal pour un dialogue social épanoui.

Organisation territoriale de l'État

La Secrétaire générale revient sur ses premiers propos commentant la sortie ce jour de la circulaire s'y rapportant.

Elle insiste pour dire que le préfet est le représentant de l'État en département depuis plus de 15 ans. Notre rôle, dit-elle, est de remplir au mieux les missions confiées avec les moyens qu'on nous donne. Cette réorganisation territoriale a pour but de rationaliser ces moyens en ayant une vue plus fine des territoires.

Le MAA a toujours eu une gestion proche des préfets, notamment en cas de crise sanitaire par exemple. L'interministérialité est de fait beaucoup plus difficile au niveau des administrations centrales, chacune défendant son pré carré.

Les représentants syndicaux ne peuvent pas croire « sur parole » l'administration et veulent du concret !

FO demande des précisions sur ce qui sera fait dans les DAAF autres qu'en Guyane.

Sophie DELAPORTE rappelle que la structure retenue en Guyane ne sera pas un modèle pour les autres DAAF. Chaque territoire sera traité en fonction de son environnement propre.

FO reste vigilant sur la mise en place de ce type d'organisation dans d'autres DAAF en donnant comme exemple les similitudes de Mayotte et de la Guyane sur les problématiques mises en avant (insécurité, immigration, contexte social et démographique...)

FO interroge la secrétaire générale sur la gestion et les décisions du MAA sur le BOP 354 qui relèverait uniquement du préfet.

Elle précise qu'il y aura, dans les SGC, une personne en lien avec notre ministère, en quelque sorte un point privilégié d'entrée pour évoquer les problèmes et demandes.

Quelques discussions ont lieu autour du plan performance PAC, du RETEX, de l'interdépartementalisation.

Sur le transfert de postes de directions départementales vers les SGC, prévu en 2020, Sophie DELAPORTE affirme que les agents seront en PNA, mais qu'il faudra veiller à l'établissement d'une charte de gestion afin que le suivi de carrière de ces agents soit bien assuré. Il reste à caler sous quel programme quelques agents des SG pourraient rester en DD.

Plan de transformation ministériel (PTM)

Ce plan, aux six chantiers (franco-français, européen, transition environnementale, sécurité sanitaire, enseignement, réforme du ministère), validé fin 2018, avance.

Les DRAAF ont eu pour mission de sélectionner des mesures de ce plan pour proposer des actions sur leur territoire. Elles doivent rendre leur copie en fin de mois.

Les trois mesures phares appelées sont la sécurisation des paiements des aides PAC, le suivi du plan d'action pesticides et le suivi du 50% bio en restauration collective.

Mais un grand nombre d'autres mesures sont à travailler aussi, dont la refondation de l'ONF ou encore la gouvernance de FranceAgriMer.

Sur la réforme du ministère, Philippe MÉRILLON insiste pour dire que le ministère n'a pas pour but de supprimer des missions, bien que les dotations d'objectifs baissent. Le MAA se bat pour garder son ministère technique martèlet-il.

Sans vouloir être pessimistes, les représentants syndicaux ont quelque doute sur la pérennité de certaines missions au vu des baisses d'effectifs.

Concernant la création éventuelle d'une agence de sécurité sanitaire, rien ne semble décidé en ce sens. Une mission est en cours et étudiera différents scénarii.

Nous verrons l'avancée de ces sujets au prochain CTSD.

Modification de l'arrêté concernant la répartition des pôles du DSF (Département santé des forêts).

Un remaniement des pôles du DSF (déjà interrégionaux) avait été opéré au moment de la fusion des régions, afin qu'ils collent un minimum aux nouvelles régions. Au sein de la région Grand-Est, avait été créée une antenne Bourgogne-Franche-Comté. Le sujet actuel est de transformer cette antenne en pôle à part entière.

FO ne peut qu'être d'accord avec cette mesure de bon sens.

A noter que nous n'avons ce jour qu'une information puisque les CT des DRAAF Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté doivent valider formellement ce changement.

Questions diverses :

- **Cités administratives** : c'est la direction immobilière de l'État qui gère ces sujets en région, en association avec les préfets. En certains endroits, les projets immobiliers restent tenus "secrets", plongeant les agents dans des incertitudes. Philippe MÉRILLON note les structures où les problèmes se posent et contactera les directeurs.
- **Restauration** : l'harmonisation en DDI a abouti cette fois à des différences marquantes de reste à payer entre direction départementale et direction régionale pour un même lieu de restauration.
Notre ministère tente de porter ce problème.
- **Télétravail** : une enquête a été lancée récemment dont le rendu est attendu à la fin du mois. Un retour est déjà prévu au CTM et Philippe MÉRILLON s'engage pour un retour dans le CTSD.
- **Entretiens professionnels** : un bilan des taux de réalisation des entretiens professionnels en DRAAF est fait. Deux régions semblent en retard sur le rendu, les autres sont à plus de 75 %. Des interrogations sont toutefois émises sur une structure.
- **Médecine de prévention** : un recensement de la situation actuelle est en cours et sera communiqué en CTM.

- **Projet Ibiza** : l'extension aux DRAAF n'est pas possible actuellement, contrairement à ce qui avait été annoncé lors du dernier CTSD, en octobre 2018.
- **JITSI** : ce n'est toujours pas utilisable avec des extérieurs au MAA.
- **GLOBEO** : sujet soumis à la commande publique. Il faut passer par le référent ministériel achat. Il est sans doute possible de renégocier avec le prestataire.
- **BREXIT out** : l'exportation reste un vrai sujet. Une enquête a été conduite par le bureau en charge de l'exportation vers les pays tiers afin d'avoir une estimation de la quantité des exportations. Le nombre d'agents nécessaires a été évalué à environ 90 personnes en DRAAF ainsi qu'en DDecPP et DAAF pour la partie sanitaire.
- **FORMCO** : Philippe MÉRILLON rappelle l'enjeu essentiel de la formation continue pour la préservation des missions du MAA. Le rôle des directions régionales FORMCO n'est pas remis en cause.

En conclusion, FO note qu'un certain nombre de questions ont été esquivées et que pour bon nombre d'autres, les réponses éventuelles sont remises à un CTSD ultérieur.

Nous suivrons de près et porterons éventuellement en CTM les questions les plus problématiques.

Vos représentants FO Agriculture



Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

